

I.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



II.

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 517844

CONSEIL EXECUTIF

Cinquième session ordinaire

23 juin – 3 juillet 2004

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/89 (V)

**PROJET DE ZONE DE NUMEROTAGE UNIFIEE
DES TELECOMMUNICATIONS**

PROJET DE ZONE DE NUMEROTAGE UNIFIEE DES TELECOMMUNICATIONS

INTRODUCTION

L'objectif majeur de la Commission de l'Union Africaine, conformément à son article 3 de l'Acte Constitutif, est d'accélérer le développement socio-économique et l'intégration du Continent. A cet effet, l'un des vecteurs de l'intégration rapide et coordonnée du continent réside dans la mise en place des systèmes performants des télécommunications et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Malheureusement, on constate une insuffisance, une disparité et un caractère obsolète des infrastructures et réseaux des télécommunications et des TIC en Afrique. De plus, les services dans ces domaines sont peu performants. Par ailleurs, il existe une pratique qui consiste pour chaque pays africain ? à avoir une politique de code et de numéros téléphoniques nationaux rarement en harmonie avec celle des pays voisins.

Pour permettre à l'Afrique d'accélérer son développement intégré et de s'insérer dans l'économie mondiale, la réalisation des projets continentaux s'avère indispensable. C'est dans ce cadre que se situe le Projet de Zone de Numérotage Unifiée des Télécommunications.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du Projet sont :

1. Intégrer l'espace africain en matière de télécommunications et des TIC en vue de mettre fin à la multiplicité actuelle des indicatifs téléphoniques nationaux et à promouvoir à terme, un indicatif unique pour le continent. Ceci contribuera à réduire sensiblement les coûts des communications intra-africaines, en rendant possibles des relations directes entre les pays, évitant ainsi le transit hors du continent et le paiement en devises fortes de taxes de transit ;
2. Faciliter l'introduction de nouveaux services innovants panafricains y compris la portabilité des numéros ;
3. Accroître la concurrence en Afrique à travers un accès équitable aux ressources de numérotage des télécommunications.

CONDUITE DU PROJET

Pour atteindre ces objectifs, le Projet connaîtra les deux phases suivantes :

Phase 1 : Création de l'Espace Africain de Numérotage de Télécommunications/African Telecommunications Numbering Space (ATNS). Cette phase se caractérise essentiellement par l'attribution à l'Afrique des indicatifs de groupes de pays et par la coexistence desdits indicatifs avec les indicatifs nationaux

actuels afin d'assurer une transition sans heurts vers l'unification totale.

Phase 2 : Evolution vers une zone de numérotage unifiée, caractérisée par un plan de numérotage intégré, avec la disparition à terme des indicatifs nationaux, l'utilisation de numéros téléphoniques panafricains et l'intégration des divers services de communications au niveau continental (téléphone, télécopie, Internet, etc.).

La faisabilité du Projet sera établie à travers trois (3) études techniques qui porteront sur :

1. La structure du plan de numérotage ;
2. Le routage des appels ;
3. La portabilité des numéros panafricains.

Une étude économique et une étude juridique complèteront les études techniques.

L'étude de faisabilité s'achèvera en août 2006. Le coût estimatif du Projet est de 1.500.000 dollars des États Unis d'Amérique.

Un Comité de pilotage du Projet dit : Comité de Coordination Inter-Institutions (CCII), sera mis en place. Il comprendra, outre la Commission de l'Union Africaine qui le présidera, l'UIT, l'UAT, la CEA, RASCOM, le NEPAD, les CER et la BAD.

CONCLUSION

Le Projet de Zone de Numérotage Unifiée des Télécommunications cadre avec la mission et les objectifs de l'Union Africaine. Sa réalisation constituera un symbole puissant de l'intégration et de l'unité du continent, un symbole de l'appartenance à une même entité géographique, politique et économique. Le Projet contribuera au développement des infrastructures des TIC sur le continent, au développement des produits et services de communications panafricains, à la réduction du fossé numérique entre l'Afrique et le reste du monde et à la promotion, comme ultime objectif, du bien-être des populations africaines.

L'objet du présent document est :

- 1) De fournir aux Etats membres des informations sur le Projet et ses implications ;
- 2) D'obtenir leur adhésion et leur soutien au Projet ;
- 3) De recueillir leurs observations et leurs suggestions nécessaires à la bonne réalisation du Projet ;
- 4) De mettre en place le Comité de Coordination Inter-Institutions (CCII) ;
- 5) D'obtenir le financement nécessaire à la réalisation du Projet.

PROJET DE DECISION

Le Conseil exécutif, réuni en sa 5^{ème} Session ordinaire à Addis-Abeba, du au juin 2004,

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur le Projet de création d'une zone de numérotage unifiée de télécommunications
2. **SOUTIENT** le Projet ;
3. **ETABLIT** le Comité de Coordination Inter-institutions (CCII) chargé de conduire la réalisation du Projet, composé des Institutions ci-après :
 - Commission de l'Union africaine (UA)
 - Union Internationale des Télécommunications (UIT)
 - Union Africaine de Télécommunications (UAT)
 - Nouveau Partenariat du Développement en Afrique (NEPAD)
 - RASCOM
 - Communautés Economiques Régionales (CER)
 - Banque africaine de Développement (BAD)

Le Comité de Coordination Inter-institutions est présidé par la Commission de l'Union africaine.

- 1) Autorise la Commission à financer la réalisation du Projet sur son budget et à recourir aux concours extérieurs ;
- 2) Demande à tous les Etats membres, d'apporter leur appui effectif à la réalisation du Projet ;
- 3) Demande à la Commission de lui soumettre régulièrement des rapports sur l'exécution du Projet.

2004

Report on the activities undertaken to launch the project on the unified numbering space of telecommunications in Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4534>

Downloaded from African Union Common Repository